

Adhésion à la CLCV

Pour adhérer à la CLCV nous vous proposons, afin de faire jouer la solidarité, une grille indicative qui est fonction de vos ressources et vous permet de choisir librement le montant de votre cotisation.

L'adhésion « copropriétaires » comprend l'abonnement au journal « Cadre de vie » et « Copropriétaires » (4 numéros/an)

Votre cotisation peut être déductible de vos revenus à hauteur de 66 % de son montant. (déduction faite du montant de l'abonnement « Cadre de Vie et Copropriétaires » d'un montant de 12,70 €). Un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année suivante. Le montant qui apparaîtra sur le reçu fiscal ne sera donc pas le montant de l'adhésion réglée mais le montant à déclarer sur votre déclaration d'impôt sur le revenu.

Revenus mensuels	Cotisation annuelle
De 2 000 à 2 500 €	43 €
De 2 500 à 3 000 €	55 €
De 3 000 à 3 500 €	64 €
De 3 500 à 4 000 €	82 €
> 4 000 €	100 €

Adhésion de soutien : 120 € ou plus

La défense des consommateurs, une grande cause à soutenir ! Parlez-en autour de vous.

.....✂.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer à la CLCV avec votre règlement

Union départementale CLCV, 1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h – 29000 QUIMPER

Nom..... Prénom

Adresse.....

Code postal Commune

Adresse courriel Tél.

(vous permet de créer un espace adhérent sur le site www.clcv.org)

Adhère à la CLCV pour un montant d'adhésion de :€

Nous cherchons des bénévoles. Etes-vous intéressé pour faire du bénévolat :

- devenir conseiller litiges de consommation (formation assurée)
- devenir conseiller en dossiers de surendettement
- devenir représentant logement dans votre immeuble, votre quartier...
- nous aider pour des permanences copropriété
- participer aux réunions eau et environnement
- nous donner un coup de main au plan administratif ou informatique
- participer à des enquêtes de consommation